

Bulletin d'adhésion 2022

La Société des Amis du Musée d'Archéologie Nationale et du Château de Saint-Germain-en-Laye (SAMAN) a pour but de concourir au rayonnement du musée d'Archéologie nationale, du château de Saint-Germain-en-Laye et du domaine national. Elle contribue également à l'accroissement des collections du musée par le don d'objets ou d'archives.

L'adhésion donne droit à :

- l'entrée gratuite au musée d'Archéologie nationale, à la salle Piette, et aux expositions du musée ;
- la réception du bulletin numérique mensuel et du bulletin annuel *Les Echos* ;
- un tarif préférentiel pour l'achat de la revue annuelle *Antiquités nationales* ;
- une réduction de 5 % sur les ouvrages achetés à la librairie RMN-GP du musée ;
- l'entrée gratuite aux conférences organisées par la SAMAN.

L'association propose la visite de musées archéologiques, de sites et d'expositions temporaires archéologiques. Elle organise également des voyages et des conférences ouvertes au public.

M., Mme :

Adresse :

Tel. personnel :professionnel :

Courriel :

Cotisation pour l'année civile 2022

Adhésion « simple »	Individuel	30 €	<input type="checkbox"/>	
	Couple	40 €	<input type="checkbox"/>	
Adhésion « bienfaiteur »	Individuel	60 €	<input type="checkbox"/>	(40,20€ après déduction fiscale)
	Couple	80 €	<input type="checkbox"/>	(53,60€ après déduction fiscale)
Adhésion « étudiant » (- de 26 ans)	Individuel	10 €	<input type="checkbox"/>	(joindre justificatif)

Revue au tarif préférentiel adhérent frais de port compris

Antiquités nationales 20 €

Don facultatif pour la SAMAN

20€ 50€ 100€ Autre €

Récapitulatif

Montant dû :

Bulletin à adresser à :
Secrétariat de la SAMAN
Château — 1, Place Charles de Gaulle
78105 Saint-Germain-en-Laye Cedex

Adhésion en ligne : <https://www.helloasso.com/associations/societe-des-amis-du-musee-d-archeologie-nationale-et-du-chateau-de-saint-germain-en-laye>

Chèque à l'ordre de la SAMAN ou virement bancaire IBAN : FR76 3000 4008 5400 0057 6333 987

Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi de la carte d'adhérent.

Reçu fiscal donateur et membre bienfaiteur uniquement.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal

Pour adhérer en ligne



Nota : Le reçu fiscal permet au donateur de bénéficier d'une réduction d'impôts de 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % de son revenu imposable. Les dons faisant l'objet d'un reçu fiscal seront affectés à « l'achat d'objets destinés à rejoindre les collections du musée, à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises », conformément à l'article 200 du Code général des impôts.

Date

Signature